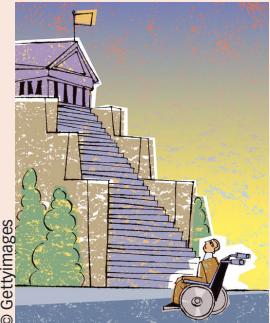


1/9 Classification du handicap

Déclarée grande cause nationale en 2002 par le chef de l'État français, au même titre que la lutte contre le cancer et la sécurité routière, la lutte contre le handicap s'est trouvé confortée par la décision du Conseil de l'Union européenne qui a fait de 2003 l'"Année européenne des personnes handicapées". Début 2004, le gouvernement travaille sur la réforme de la loi d'orientation de 1975 sur le handicap qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005, car la situation des handicapés en France accuse toujours "un retard scandaleux", selon les termes même de Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'État aux Personnes handicapées. Autant de raisons qui nous amènent à réaliser une série de fiches sur ce sujet, vaste et transversal, du handicap.



© Gettyimages

DÉFINITION

■ **D'origine anglaise**, le mot handicap, littéralement "*hand in cap*" (la main dans le chapeau), traduisait la situation négative, défavorable, de celui qui avait tiré un mauvais numéro.

■ **La loi d'orientation du 30 juin 1975** en faveur des personnes handicapées désigne comme handicapées « les personnes reconnues comme telles par les commissions habilitées ».

■ **Au début des années 80**, le professeur Philip Wood (Manchester, Grande-Bretagne) définit le handicap comme « la conséquence désavantageuse de lésions et de perturbations fonctionnelles responsables d'incapacités ».

■ **Les travaux de Philip Wood** constituent le fondement de la Classification internationale des handicaps (CIH), élaborée à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et adoptée par la France en 1988 comme référence des nomenclatures statistiques sur le handicap. Cette classification s'appuie sur la nomenclature "déficiences, incapacités, désavantages" et présente l'avantage d'associer les paramètres individuels ("déficiences") et sociaux ("désavantages") pour offrir un point de vue plus global sur le handicap.

■ **En mai 2001**, l'OMS a révisé la CIH et adopté la Classification internationale du fonctionnement, de la santé et du handicap (CIF). La CIF met l'accent sur la vie. Elle prend en compte les aspects sociaux du handicap et propose un mécanisme pour établir l'impact de l'environnement social et physique sur le fonctionnement d'une personne.

■ **La CIF sert de base aux guides méthodologiques des Cotorep** (Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel), compétentes pour les adultes handicapés à partir de 20 ans, et des CDES (Commissions départementales de l'éducation spéciale), compétentes pour les enfants et adolescents de 0 à 20 ans, sur lesquels ces commissions s'appuient pour apprécier le handicap.

SÉRIE LE HANDICAP AU XXI^e SIÈCLE

- 1• Classification du handicap
- 2• Droits de la personne handicapée
- 3• Handicap et emploi
- 4• Handicap et ville
- 5• Handicap, loisirs et sports
- 6• Handicap et scolarisation
- 7• Le handicap psychique
- 8• Le handicap moteur
- 9• Le handicap sensoriel

* **Insee**: Institut national de la statistique et des études économiques

LES CHIFFRES

■ **L'estimation du nombre d'handicapés en France** varie de 800 000 à 5 millions selon la définition du handicap utilisée.

■ **3 200 000 handicapés** vivent à domicile et sont déclarés "handicapés", 680 000 sont hébergés en institution.

■ **Selon l'Insee***, **26,4 % de la population** souffre d'une limitation d'activité ou de handicap. En clair, près de 12 millions de personnes, soit plus d'un Français sur 4, seraient concernées. 6 % des personnes âgées de 15 ans et plus, soit environ 3 millions, disent éprouver des difficultés à se déplacer sans l'aide d'un tiers, dont la moitié de façon permanente. C'est le cas de 7 % des sexagénaires, 15 % des septuagénaires et près de 40 % des octogénaires.

■ **La population handicapée en France se répartit ainsi :**

- **1 nouveau-né sur 650**;
- **50 000 personnes trisomiques 21**, soit 10 à 12 % des handicapés mentaux français;
- **plus de 2 millions souffrent de troubles moteurs**, 1,6 million de déficiences visuelles (hors problèmes courant comme la myopie ou la presbytie), 800 000 d'une déficience auditive prononcée;
- **environ 25 000 paraplégiques et tétraplégiques en France**, dont

plus de 50 % sont âgés de moins de 25 ans. Entre 1 500 et 2 000 nouveaux cas apparaissent chaque année;

• **17 000 personnes âgées de plus de 40 ans** sont handicapées (chiffre à la fin des années 90);

• **150 000 personnes âgées de plus de 60 ans** le seront dans 10 ans.

■ **La population handicapée est généralement féminine**, la moitié étant âgée de 55 à 65 ans.

■ **Deux personnes handicapées sur 3** vivent en milieu urbain.

■ **Fin juin 2003**, la population handicapée active était de 865 359 personnes, dont 630 000 occupent un emploi. Les entreprises sont tenues d'embaucher au moins 6 % de personnes handicapées, mais le taux n'est que de 3 %.

■ **45 % des personnes sont en fauteuil roulant**, 50 % sont dépendantes pour les actes essentiels de l'existence.

• **62 % des personnes sont dépendantes** pour sortir de chez elles.

• **Plus de quatre millions d'adultes handicapés bénéficient de prestations financières** (rentes d'accident de travail ou de maladies professionnelles, pension d'invalidité, allocation d'éducation spéciale, allocation aux personnes handicapées, prestation spécifique dépendance...).

RÉFÉRENCES

- **Albernhe T.**, Psychiatrie et handicap : aspects médico-légaux et administratifs, Masson, 1977
- **Collectif**, Handicaps et traumatisme crânien, Soins, 2003: 679; 27-52
- **De Colbert M.**, Guide de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, Dunod, 2003
- **Enjalbert M.**, **Busnel M.**, **Gabus J.-C.**, Robotique, domotique et handicap, Masson, 2001
- **Ennuyer B.**, Les malentendus de la dépendance. De l'incapacité au lien social, Dunod, 2002
- **Insee**, Première, n° 854, juil 2002
- **Insee**, Résultats n° 12, enquête "Handicaps, incapacités, dépendance", mars 2003
- **Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées** n° 75-534 du 30 juin 1975 (JO du 1^{er} juillet 1975). À consulter sur www.legifrance.fr
- **Melenne L.**, Évaluation du handicap et du dommage corporel, Masson, 2000
- **Soulier B.**, Aimer au-delà du handicap, Vie affective et sexualité du paraplégique, Dunod, 2001

LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAPS

- Il est classique de distinguer différents types de handicaps, car les difficultés rencontrées par les personnes handicapées varient fortement, notamment en fonction de l'origine du handicap.
- Parmi les handicaps mentaux, on distingue :
 - les déficiences intellectuelles, autrefois repérées par des vocables comme "arriération mentale" ou "débilité mentale", avec, dans cette catégorie complexe, des déficiences plus spécifiques de certaines fonctions cognitives, comme les celles du langage ou d'autres troubles spécifiques d'apprentissage (dyscalculie, dyspraxie...);
 - les déficiences psychiques (le terme "handicap psychique" a été reconnu en 2003), qui concernent les troubles du fonctionnement de l'appareil psychique et influent donc principalement sur les sphères de la vie relationnelle, de la communication, du comportement, etc.
- Parmi les handicaps physiques, on distingue :
 - les déficiences motrices, handicaps en général visibles mais dont l'expression et les conséquences sont très variables;
 - les déficiences visuelles, symboliques de la grande diversité possible des conséquences pour un même type de déficience : du simple porteur de verres correcteurs qui, dans notre société, ne subit quasiment pas de restriction de participation du fait d'une déficience aisément compensable, à la personne aveugle, autre symbole fort de la notion même de handicap;
 - les déficiences auditives, moins visibles et plus stigmatisantes que les précédentes;
 - les déficiences de la parole.
- L'approche par type de déficience représente une catégorisation schématique qui trouve rapidement ses limites. Trois termes souvent utilisés pour décrire des combinaisons fréquentes de déficiences méritent d'être définis :
 - le polyhandicap : association de déficiences motrices et intellectuelles sévères combinées éventuellement avec d'autres déficiences, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie;
 - le plurihandicap : association de plusieurs déficiences ayant approximativement le même degré de gravité, ce qui empêche de déterminer une déficience principale et pose des problèmes particuliers de prise en charge, car les capacités restantes ne permettent pas toujours d'utiliser les moyens de compensation habituels;
 - le surhandicap : aggravation d'un handicap existant par les difficultés relationnelles qu'il provoque, d'autant plus graves qu'elles surviennent notamment en cas de handicap congénital et obèrent gravement le développement psychique de l'enfant, ajoutant des déficiences psychiques et/ou intellectuelles aux déficiences d'origine.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées : <http://www.handicap.gouv.fr/>
- <http://www.handicap-international.org>
- <http://www.handicapzero.org>
- <http://www.handica.com>
- <http://www.handicap-savoir.com>

LE "HANDICAP RARE"

- Le "handicap rare" est une configuration rare de déficiences ou de troubles associés, incluant fréquemment une déficience intellectuelle, et dont le taux de prévalence ne peut être supérieur à un cas pour 10 000 habitants.
- Sa prise en charge nécessite la mise en œuvre de protocoles particuliers qui ne sont pas la simple addition des techniques et moyens employés pour compenser chacune des déficiences considérées.
- Sont atteintes d'un "handicap rare", les personnes ayant des déficiences relevant de l'une des catégories suivantes :
 - l'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave;
 - l'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences;
 - l'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences;
 - la dysphasie grave associée ou non à une autre déficience;
 - l'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle qu'une affection mitochondriale, une affection du métabolisme, une affection évolutive du système nerveux, ou une épilepsie sévère.

L'AUTEUR

Bernadette Fabregas,
journaliste, Villejuif (94)

Fiche réalisée en
partenariat avec la M NH



© Gettyimages

Arrêté du 2 août 2000. AS 1 11 2324 NOR: MESA0022473A
(Journal officiel du 12 août 2000)